



MRC de  
*L'Islet*

## FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

### PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION 2019-2020

Le Fonds de développement des territoires (FDT) est une enveloppe confiée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire à la MRC de L'Islet pour lui permettre de soutenir le développement local et régional en fonction des priorités qu'elle détermine.

De façon annuelle, la MRC précise ses priorités d'intervention, c'est-à-dire les orientations qu'elle prend pour investir les sommes qui lui sont dédiées afin d'appuyer le progrès social, économique, culturel et environnemental de son territoire.

#### LES PRIORITÉS D'INTERVENTION POUR 2019-2020

##### **Le support aux projets structurants**

- La MRC consacre une part de l'enveloppe du FDT pour soutenir financièrement des initiatives structurantes qui :
  - Agissent sur la démographie de la région de L'Islet ou contribuent à accroître la capacité d'attraction de la population, notamment des jeunes et des travailleurs;
  - Permettent aux collectivités de s'adapter au vieillissement de la population;
  - Ont une influence sur la capacité individuelle et collective d'agir (empowerment) sur son développement, particulièrement en ce qui concerne le renforcement des compétences;
  - Appuient les efforts concertés des entreprises pour améliorer leur compétitivité, notamment dans les démarches de recrutement de main-d'œuvre et de commercialisation;
  - Encouragent la diversification économique, la relance des activités économiques des municipalités plus fragiles ou le renforcement des secteurs piliers que sont le manufacturier, les activités forestières, l'agriculture et le tourisme;
  - Contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de la population;
  - Favorisent la mise en commun de l'offre municipale pour maintenir ou améliorer les services à la population ou faire diminuer les coûts de ceux-ci.

##### **Le support au développement économique et à l'entrepreneuriat**

- La MRC de L'Islet entend soutenir le développement économique de son territoire, soit en appuyant les entreprises à toutes leurs phases de développement et en promouvant l'entrepreneuriat et en soutenant des initiatives visant à contribuer à la création de richesse pour la région de L'Islet.

##### **Le support à l'industrie touristique**

- La MRC accorde un soutien à l'industrie touristique notamment pour ce qui concerne l'accueil touristique, la promotion des attraits de la région de L'Islet et la structuration de l'offre touristique.

##### **Le support aux projets de partenariats régionaux de la Chaudière-Appalaches**

- Avec le nouveau mandat en matière de développement local et régional qui lui est confié par le gouvernement du Québec, la MRC de L'Islet souhaite participer à des initiatives partenariales avec les autres MRC de la Chaudière-Appalaches. Ces ententes porteront sur différents dossiers d'intérêt pour la région de L'Islet notamment :
  - le développement du secteur agricole par le soutien à la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches;
  - Le développement de l'économie sociale avec l'appui à la Table régionale en économie sociale de la Chaudière-Appalaches;
  - Le support à la pratique artistique;
  - La concertation régionale avec la Table régionale des élu(e)s municipaux de la Chaudière-Appalaches.

##### **Le support aux projets coordonnés par la MRC**

- La MRC de L'Islet souhaite assurer son rôle de leader dans le développement de son territoire. Ces projets sont notamment les suivants :
  - L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique pour le secteur nord de la MRC;

- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de développement territorial axée sur la forêt et le bois pour le sud de la MRC;
- La mise en oeuvre d'une stratégie jeunesse;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une Politique culturelle;
- L'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants;
- La mise en œuvre d'un Plan d'action en matière de prévention de la criminalité;
- La mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole.

### **Le support au développement des collectivités**

- La MRC embauche un agent de développement pour piloter des initiatives régionales et apporter un soutien technique aux municipalités et aux promoteurs pour faire progresser leurs idées et réaliser leurs projets. Il agit également en faisant de l'animation du milieu, de la mobilisation et de la concertation.

2019/03/05

(X:\Administration\Sessions\Rep2019\Doc conseil\2019-03-11\Point 6.1.1 - Priorités annuelles d'intervention 2019-2020.doc)